

## JUSTIFICATIF DE PARUTION

*Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.*

**Identifiant annonce : 7304248101**

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

**Cliquez ici :**

<https://annonces-legales.actu.fr/a/7304248101>

Cette annonce a été mise en ligne le **30 septembre 2022** sur **Actu.fr**  
Pour le département : **01 - AIN**

Par acte SSP du 26/09/2022, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

CAPTI INVEST

Objet social : - Toutes activités de marchand de biens, à savoir l'achat de biens immobiliers ou terrains en vue de leur revente, ainsi que toutes actions de promotion immobilière, au sens des articles 1831-1 et suivants du code civil, ainsi que toutes opérations de maîtrise d'ouvrage et de construction-vente.- L'acquisition par voie d'apport ou d'achat, la prise à bail avec ou sans promesse de vente, la construction, la location, l'administration, l'exploitation et l'aliénation au moyen de vente, échange, apport en société, de tout immeuble quelle que soit sa destination.- L'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, d'immeubles ou fractions d'immeubles quelle que soit leur destination dont elle deviendra propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport, construction, ou toute autre forme juridique quelconque.- Toute activité d'intermédiaire et d'apporteur d'affaires.

Siège social :

4 Cours de Verdun 01000 Bourg-en-Bresse.

Capital : 60000 €

Durée : 99 ans

Président : CAPTURE INVESTISSEMENTS, SAS au capital de 60000 €, ayant son siège social 7 rue de la Platière 69001 Lyon, 898 740 444 RCS de Lyon

Directeur Général : M. VERMOTE - DUTRUGE Pierrick, demeurant 31 allée des Pinsons 01960 Péronnas

Admission aux assemblées et droits de votes : Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

Clause d'agrément : La cession de titres de capital et de

valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers ou au profit d'un associé est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

Immatriculation au RCS de Bourg-en-Bresse

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.  
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

**Vincent TOUSSAINT**  
Directeur de Médialex

